

MASTER 2 ADMINISTRATION PUBLIQUE - ACTION ÉCONOMIQUE ET COOPÉRATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN EUROPE

· MASTER 2 ADMINISTRATION PUBLIQUE - ACTION ÉCONOMIQUE ET COOPÉRATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN EUROPE

Ce parcours a pour objectif de former et préparer des cadres du secteur public ou privé local et plus précisément de :

Présentation

Ce parcours a pour objectif de former et préparer des cadres du secteur public ou privé local et plus précisément de :

- les sensibiliser à la régionalisation des stratégies de développement
- leur permettre de concevoir et de mettre en œuvre des politiques de coopération et d'échanges décentralisés et internationaux (soutien aux projets culturels et éducatifs, protection de l'environnement, aménagement touristique,...)
- leur permettre de conduire des programmes d'implantation locale ou de développement extérieur (aide à l'implantation et au fonctionnement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Très Petites Entreprises (TPE), recherche et innovation en matière technologique..)

Spécificités

Stage obligatoire Durée : 4 mois Date de début : à partir de février

Candidature

Modalités de candidature

Merci de consulter la rubrique Admission de [MASTER 1 ADMINISTRATION PUBLIQUE](#)

Infos clés et site web

Lieu de la formation

- Campus Berges du Rhône (BDR)

Durée de la formation

500

Responsable(s) de la formation

[Daniel DURR](#)

Contact secrétariat

[Rajae Elaouad](#)

Tél : 04.78.69.72.72

Coût de la formation

Droits d'inscription 2020 /2021 en master 243 euros + [Contribution Vie Étudiante et de Campus \(CVEC\)](#) 92 euros.

Et après ?

Activités visées / compétences attestées

Ce parcours doit permettre l'acquisition de compétences transversales. Au terme de cette année de formation, les étudiant.es doivent pouvoir exprimer leurs capacités dans les domaines suivants :

- construire et gérer des programmes et projets nécessitant des partenariats locaux ;
- concevoir et mettre en œuvre des politiques de coopération entre des acteurs publics locaux ;
- coordonner le partenariat dans le cadre de l'action extérieure des acteurs publics locaux ;
- conduire des programmes d'implantation locale (pour des acteurs privés ou publics) ou de développement extérieur (programmes européens) ;
- participer à la définition de stratégies locales en matière d'action économique et de coopération ;
- assurer le montage et la gestion des dossiers de demande de financements (notamment européens).

Connaissances à acquérir

- Le parcours propose aux étudiant.es trois champs disciplinaires différents, mais qui peuvent se recouper.
- Le droit de la coopération décentralisée et territoriale est tout-à-fait nouveau pour eux/elles. Il s'agit donc de les initier à une discipline émergente qui emprunte au droit interne, au droit de l'Union Européenne et au droit du Conseil de l'Europe (matières qui ont déjà fait l'objet de cours). C'est un enseignement de découverte qui permet un approfondissement, dans un contexte particulier, de matières considérées comme fondamentales en droit public. Par ailleurs, c'est une étude du cadre normatif dans lequel s'inscrivent les politiques européennes.
- Le droit public économique appliqué aux collectivités territoriales. C'est une matière qui leur a déjà été enseignée. Il s'agit donc d'un cours d'approfondissement et de spécialisation dans lequel l'exigence théorique et pratique est élevée.
- Le droit des collectivités territoriales. C'est une matière enseignée dès la licence, souvent avec un approfondissement en Master 1. Dans ce diplôme, une approche comparatiste est développée, permettant une spécialisation et une ouverture sur des systèmes normatifs étrangers.

Secteur(s) d'activités ou types d'emploi accessibles

Le parcours est destiné à des étudiant.es dont les origines disciplinaires peuvent être diverses : droit, administration économique et sociale (AES), sciences économiques, science politique...

De la même façon, il peut conduire vers différents secteurs d'activités professionnelles :

- institutions européennes,
- administration d'Etat (centrale et déconcentrée),
- collectivités territoriales et intercommunalités,

- associations locales de développement,
- structures de conseil en management local,
- bureaux d'études.

Dans ces différentes structures, les professions visées peuvent être les suivantes :

- chargé.e de mission pour le développement territorial,
- chargé.e de mission pour la gestion des programmes européens,
- attaché.e auprès des services déconcentrés de l'Etat ou des services des collectivités territoriales,
- responsable et collaborateur/trice des associations locales de développement, des structures de conseil en management local.

Le parcours est aussi parfois utilisé par les étudiant.es comme cursus de formation pour les concours administratifs généraux (par exemple, le concours d'attaché territorial). Les résultats aux différents concours généraux montrent que le parcours peut constituer un mode de préparation assez efficace.